



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 32233

Texte de la question

M. Patrick Delnatte demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de procéder à une consultation du mouvement familial avant le dépôt d'un éventuel projet de loi visant à réformer les retraites.

Texte de la réponse

Notre système de retraite par répartition constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. Le Premier ministre a demandé au commissariat général du plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux devaient notamment évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et à long terme. Cette analyse s'est déroulée dans la plus grande transparence et a donné lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Le rapport du commissariat général du Plan présente, comme le Premier ministre le lui avait demandé, un diagnostic complet de la situation de nos régimes de retraite. Il montre clairement que notre système de retraite par répartition a atteint son objectif : le niveau de vie des retraités est désormais comparable à celui des actifs. Il met cependant en évidence la situation financière difficile dans laquelle nos régimes de retraite vont se trouver à compter de 2005-2010, à cause du choc démographique, des adaptations sont donc nécessaires pour assurer la pérennité de nos régimes par répartition. Afin de déterminer les pistes de réforme, une concertation a été engagée cet été avec les partenaires sociaux. Cette phase de consultation se poursuit actuellement. Le Premier ministre définira au début de l'année 2000 les orientations générales qui présideront à l'adaptation de nos régimes de retraite. Le Gouvernement sera bien évidemment attentif aux avis que pourrait formuler le mouvement familial sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32233

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4070

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 534